



TARIFS GARDERIE
&
CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

N/Réf. : GS – AFFAIRES SCOLAIRES

Suite au Conseil Municipal en date du 04 Avril 2017 les tarifs applicables en matière de garderie, avec prise en compte effective au 04 septembre 2017, sont les suivants :

GARDERIE

1°) Frais de fonctionnement de la garderie journalière

Enfants résidant dans la Commune :

- ◇ 18.31 € par mois pour 1 enfant
- ◇ 33.08 € par mois pour 2 enfants
- ◇ 49.53 € par mois pour 3 enfants
- ◇ 4^{ème} enfant gratuit

Enfants des Communes voisines :

- ◇ 27.34 € par mois pour 1 enfant
- ◇ 48.73 € par mois pour 2 enfants
- ◇ 73.78 € par mois pour 3 enfants

2°) Garderie exceptionnelle au ticket

- ◇ Carnet de 5 tickets : 15 €

*
* *

CANTINE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017, les tarifs applicables en matière de cantine avec prise en compte effective au 04 Septembre 2017 sont les suivants :

- pour la maternelle : 3.45 €
- pour l'élémentaire : 3.55€

Jean-Daniel MARTY
Adjoint au Maire
En charge des Affaires Scolaires

